



Délibération n° 2013 / 75

**Avis simple pour occupation du domaine public maritime (immersion d'hydrophones dans le cadre des projets de développement des énergies marines renouvelables).**

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.33465, R.334-33 et R.334-34,

Vu le Décret n°200761406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise, notamment son article 3,

Vu l'Arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère 26 décembre 2012 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise adopté par le Conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Vu la délibération du Conseil de gestion du 12 janvier 2012 donnant délégation au Président pour répondre aux saisines relatives aux avis simples,

Vu la saisine de la Direction départementale des territoires et de la mer du 23 septembre 2013,

Considérant les éléments présentés dans le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 par la société TBM Chauvaud SARL associée à SOMME, Quiet Ocean et Océanopolis,

Compte tenu de l'appréciation technique de l'effet de l'implantation d'hydrophones sur le domaine public maritime, sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites Natura 2000 pour lesquels le Parc naturel marin est opérateur (FR 5310072 Molène et Ouessant) et des interactions négatives potentielles sur ces habitats et espèces d'intérêt communautaire,

**Article unique**

Le Président du Conseil de gestion émet un avis simple favorable à l'implantation d'hydrophones à Beniguet et dans le chenal du Fromveur. Le système proposé, totalement passif, est destiné à suivre les populations de mammifères marins et n'a aucun effet sur l'environnement.

Au Conquet, le - 1 OCT. 2013

**Pierre MAILLE**

Président du Parc naturel marin d'Iroise



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Brest, le 17 septembre 2013

Délégation à la mer et au littoral

1124A13  
REÇU LE 23 SEP. 2013

Le chef du pôle

Pôle affaires maritimes de Brest

à

Nos réf. : AU/13/197  
Affaire suivie par : Anne UGUEN  
Tél : 02 29 61 28 44 – Fax : 02 29 61 28 59  
anne.uguen@finistere.gouv.fr

Monsieur le Directeur du Parc naturel  
marin d'Iroise  
Pointe des Renards  
29 217 LE CONQUET

Objet : Consultation PNMI – occupation du domaine public maritime  
PJ : 1 dossier

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, le dossier déposé par le bureau d'études TBM SARL Chauvaud, associé à SOMME, QUIET OCEAN et OCEANOPOLIS, concernant une demande d'occupation temporaire du domaine public maritime pour la pose de deux enregistreurs acoustiques fixes, l'un au sud de Ouessant, l'autre au sud de Béniguet dans le cadre d'une expertise scientifique de connaissance de l'environnement acoustique et des mammifères marins menée dans le périmètre du Parc National Marin d'Iroise.

Conformément au code de l'environnement, notamment l'article L334-5, je vous remercie de bien vouloir me faire part de votre avis.

Compte-tenu de la nature de la demande et de la période envisagée de l'étude (du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 janvier 2014), je vous saurai gré de bien vouloir me faire part de votre réponse sous huitaine. Ce dossier vous a été présentée précédemment par Madame JAUEN Emmanuelle (Conseillère en environnement à TBM) en amont du dépôt de la présente demande.

Le chef du pôle affaires maritimes de Brest,

Antoine HANNEDOUCHE

AVIS du PNMI

AVIS FAVORABLE  
AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES  
AVIS DEFAVORABLE

Le cas échéant, RESERVES ou OBSERVATIONS (rayer la mention inutile)

Délibération PNMI 2013/75 du 11/10/2013

Fait à Le Conquet , le - 1 OCT. 2013

Cachet PNMI

Le Directeur du Parc naturel marin d'Iroise  
Le directeur-délégué

  
Thierry CANTERI

Agence des aires marines protégées  
Parc naturel marin d'Iroise  
Pointe des renards  
29217 LE CONQUET  
Tél. 02 98 44 17 00 / Fax 02 98 46 20 66

Tél : 02 29 61 28 45 – fax : 02 29 61 28 59  
30 bis quai commandant Malbert – CS 11904  
29219 Brest cedex 2